



# Regards institutionnels, politiques et sociétaux sur la propriété intellectuelle

## Cycle de conférences du CEIPI

Longtemps réservée à un cercle restreint de spécialistes, la propriété intellectuelle est désormais devenue un enjeu de société, et ce pour de multiples raisons. Son importance économique tout d'abord encourage les décideurs à considérer la propriété intellectuelle comme un facteur de croissance et de compétitivité dans un contexte globalisé difficile. La propriété intellectuelle devient alors un élément central des politiques d'innovation. Ainsi, les principales institutions nationales, internationales et européennes ont progressivement mis en place des départements consacrés à cette matière et l'on trouve à présent au sein de ces organisations une expertise très importante en matière de propriété intellectuelle. Parallèlement, les Etats ont mis en place un certain nombre d'organisations dédiées spécialement à la propriété intellectuelle, chargées d'administrer le système en place mais également de réfléchir à l'évolution de son cadre juridique.

Paradoxalement, plus l'immatériel s'est retrouvé au centre de ce qui est souvent appelé « l'économie de la connaissance », plus les règles de propriété intellectuelle ont rencontré un certain « désamour » au sein de l'opinion publique. Aux droits exclusifs sont de plus en plus souvent opposés des impératifs de santé publique, d'accès au savoir et à la culture, ainsi que des préoccupations éthiques. De nombreuses organisations non gouvernementales ont ainsi développé un intérêt pour la matière, la société civile s'impliquant ainsi de plus en plus fréquemment dans le débat. La complexité est accentuée par le fait que dans une économie désormais mondialisée, les questions d'aide au développement et de valorisation des savoirs traditionnels dans les pays en voie de développements doivent être prises en compte. Relai des préoccupations citoyennes, les milieux politiques ont également progressivement développé un intérêt pour la matière, la propriété intellectuelle étant à présent identifiée comme une véritable préoccupation « politique ». La propriété intellectuelle est donc intensément discutée dans de multiples forums, débats que le juriste en propriété intellectuelle ne saurait ignorer, car ces discussions peuvent avoir des répercussions directes sur l'architecture du droit de la propriété intellectuelle ainsi que sur son application.

Le but de cette série de conférences est de donner la parole à ces nouveaux acteurs, membres éminents des institutions nationales, internationales et européennes, représentants politiques ainsi que membres de la société civile, afin qu'ils puissent exprimer leur point de vue et venir en débattre avec les experts du droit de la propriété intellectuelle.

# **Calendrier des conférences pour l'année universitaire 2012-2013**

**21.02.2013**

**Les nouveaux défis d'un office national de la propriété industrielle ; la vision de l'INPI**

Intervenant : Yves Lapiere, Directeur Général de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle)

**15.03.2013**

**L'observatoire européen sur les infractions aux Droits de Propriété Intellectuelle : rôle et projets**

Intervenant : Paul Maier, Directeur de l'Observatoire européen sur les infractions aux Droits de Propriété Intellectuelle à l'OHMI (Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur)

**19.03.2013**

**L'Organisation Eurasienne des Brevets : sa place et son rôle au sein du système mondial des brevets**

Intervenant : Alexander Nikolayevich Grigoriev, Président de l'Office Eurasien des Brevets (OEAB)

**09.04.2013**

**Le système régional de protection des droits de propriété intellectuelle de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), un état des lieux**

Intervenant : Paulin Edou Edou, Directeur Général de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)

**15.04.2013**

**La brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur**

Intervenant : Stefan V. Steinbrener, Senior consultant, ancien Président de la Chambre de recours technique 3.5.0.1 et membre de la Grande Chambre de recours de l'Office Européen des Brevets) (OEB)